

---

## COMPTE RENDU

### Réunion publique de clôture de la PPVE Mardi 17 mai 2022 – Complexe Sportif Europe, Élancourt

---

#### Intervenants

**Étienne DESPLANQUES** - sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines

**Thierry MICHEL** - 7<sup>e</sup> Vice-Président délégué aux finances et aux ressources humaines, Saint-Quentin-en-Yvelines, 1<sup>er</sup> adjoint d'Élancourt

**Laurent DEMOLINS** - Garant de la Commission nationale du débat public (CNDP)

**Isabelle VALLENTIN** - Directrice générale adjointe, SOLIDEO

**Kristen LECORGNE** - Responsable de la concertation, SOLIDEO

**Vivien CORRE** - Responsable de projet, SOLIDEO

**Anne MURAC** - Responsable du cluster Île-de-France, Paris 2024

**Joachim SOLDA** - Urbaniste opérationnel, Saint-Quentin-en-Yvelines

**Hugues LACOURIEUX** - Directeur adjoint de la Maîtrise d'ouvrage, Conseil départemental des Yvelines

#### Animatrice

**Coline GREGOIRE** – Directrice de clientèle, Agence Sennse

## 1. Introduction

---

La réunion est ouverte par Coline GREGOIRE, animatrice Sennse.

**Étienne DESPLANQUES** (*sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines*) remercie la SOLIDEO pour le déroulement de la procédure de Participation du public par voie électronique (PPVE) mais aussi les participants pour leurs contributions qui permettront de réfléchir sur les principes d'aménagement envisagés. Il précise que l'objectif de la présente réunion est de répondre aux questions posées par le public.

**Thierry MICHEL** (*7<sup>e</sup> Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1<sup>er</sup> adjoint d'Élancourt*) souligne l'importance du projet d'aménagement de la Colline, tant pour Saint-Quentin-en-Yvelines que pour la France, qui accueilleront les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette réunion a vocation à être un temps d'échange, d'écoute et de partage avec le public.

**Isabelle VALLENTIN** (*Directrice générale adjointe - SOLIDEO*) rappelle la double mission de l'établissement public qu'est la SOLIDEO. La première concerne la réalisation d'ouvrages olympiques, tels que le Village des athlètes à Saint-Denis et Saint-Ouen et la Colline d'Élancourt

jusqu'à la phase Héritage. La seconde, d'accompagner les autres maîtres d'ouvrage dans la conception et la réalisation d'ouvrages olympiques.

La concertation sur le projet d'aménagement de la Colline a débuté il y a un an ; une balade et des ateliers ont été organisés. Plus de 100 contributions ont été émises dans le cadre de cette première étape d'échanges.

La procédure réglementaire de Participation du public par voie électronique (PPVE) constitue une seconde étape de dialogue avec le public. Une réunion publique a eu lieu le 17 mars ; suite à celle-ci, une quarantaine de contributions a été déposée sur le site [collineelancourt.participationdupublic.net](https://collineelancourt.participationdupublic.net) depuis l'ouverture du registre numérique le lundi 18 avril 2022. La restitution de celles-ci fait l'objet des échanges de la soirée. Il sera encore possible de déposer des contributions suite à la réunion, la PPVE se terminant le vendredi 20 mai.

**Monsieur DEMOLINS (Garant de la CNDP)** propose un bilan provisoire de la Participation du public par voie électronique et les contributions déposées dans le cadre de celle-ci.

L'information du public a été réalisée dans de bonnes conditions et diffusée suffisamment en amont, lui offrant la possibilité de poser ses questions, centrées sur la commune d'Élancourt, voire élargies à des aspects liés aux Jeux ou à la période d'Héritage. Des réponses ont été apportées aux questions. Cependant, quelques réponses sont encore attendues ou restent à compléter sur plusieurs sujets :

- La présence ou non, dans la phase Héritage, post projet SOLIDEO, d'une offre de restauration sur le site de la Colline ;
- Le nombre de tables d'orientation installées au sommet dans le cadre du projet porté par la SOLIDEO ;
- Le nombre de places de parking offertes au public au niveau du futur bâtiment réalisé par Saint-Quentin-en-Yvelines : aujourd'hui 15 places sont prévues, ce qui n'est pas suffisant pour certains participants.
- Ce qu'il est prévu en termes d'aménagement des sentes ainsi que des accès piétons et cyclistes à la Colline.

Certains points méritent une attention particulière ; cela concerne la RD 58 et la RD 912, pour lesquelles les problèmes actuels pourraient s'accroître en phase Héritage si des aménagements ne sont pas réalisés. Certaines personnes ont soulevé des incohérences en termes de signalisation (circulation limitée à 3,5 tonnes dans un sens et 12 dans l'autre) et un manque de visibilité sur le nombre de poids lourds excédant le tonnage autorisé.

Il restera à préciser si ces questions formulées dans le cadre de la PPVE donnent lieu à une évolution du projet.

## **1. Rappel du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt**

---

### **Durant les Jeux de Paris 2024**

**Anne MURAC (Responsable du Cluster Île-de-France, Paris 2024)** rappelle que les compétitions olympiques de VTT se dérouleront sur deux jours (le dimanche 28 et le lundi 29 juillet 2024), avec une remise de médailles le jour-même pour chacune des épreuves.

Dans une approche de co-construction du site de la Colline d'Élancourt, les besoins spécifiques à l'organisation de l'évènement devront impérativement s'inscrire dans le projet Héritage porté par la SOLIDEO, de telle sorte à pouvoir livrer, à l'issue des Jeux, un site optimisé pour l'ensemble de la population.

Elle présente ensuite le calendrier du projet d'aménagement :

- De septembre 2022 à juillet 2023 : phase 1 des aménagements dits « pérennes », pilotée par la SOLIDEO ;
- D'août à septembre 2023 : premier test de la piste olympique visera à s'assurer que celle-ci répond au cahier des charges de la Fédération Internationale, l'Union cycliste internationale (UCI) ;
- D'octobre 2023 à avril 2024 : phase 2 des aménagements pérennes réalisée par la SOLIDEO ;
- De mai à juin 2024 : montage des infrastructures temporaires (tentes ou bungalows) permettant la mise en œuvre des opérations liées à l'accueil des athlètes, du public et des médias par Paris 2024 ;
- De juillet à août 2024 : opération du site pour l'entraînement et les compétitions ;
- D'août à septembre 2024 : retrait des infrastructures temporaires sur les plateformes par Paris 2024 ;
- D'octobre 2024 à mars 2025 : phase 3 des aménagements pérennes pilotée par SOLIDEO en vue de la réalisation du projet Héritage.

Anne MURAC présente ensuite le plan des aménagements (voir diapo 11 du diaporama présenté lors de la réunion d'information) :

- La zone en bleue représente la piste olympique et les zones spectateurs, situées le long de celle-ci. Ces zones seront composées d'une petite tribune avec des gradins mais aussi d'autres espaces le long de la piste pour une meilleure expérience de la compétition ;
- Les zones en jaunes sont les principaux accès au site : sur la rue Jean-Pierre Timbaud pour les spectateurs ; pour les personnes en situation de handicap, un accès PMR est prévu au nord du site et la dépose des spectateurs aura lieu sur l'avenue Marcel Dassault ;
- Les zones oranges seront dédiées aux personnes accréditées, soit celles qui travailleront sur le site ou les athlètes qui participent aux Jeux. Elles représentent également des zones logistiques temporaires.

Les installations temporaires s'inscriront dans la tendance sobre et durable des Jeux Olympiques de Paris 2024, pour un environnement le plus « naturel » possible.

## En phase Héritage

**Vivien CORRE (Responsable de projet, SOLIDEO)** rappelle les principes d'aménagement élaborés avec Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris 2024. La conservation de la piste VTT permettra à la fois d'accueillir de nouvelles compétitions et de développer une offre de VTT accessible aux différents niveaux de difficulté ; la réalisation des aménagements sera l'occasion de proposer de nouveaux usages en renforçant la pratique de la course à pied mais aussi en donnant une vraie place aux espaces de détente, à la promenade et aux familles. La préservation et le développement de la biodiversité de la Colline ont constitué un fil rouge dans la conception du projet, qui a pour ambition de valoriser l'environnement naturel de la Colline.

Ces grands principes ont été présentés durant la concertation préalable de 2021 via une carte indiquant les différents itinéraires cyclables avec les différents niveaux de difficultés, les cheminements piétons mais aussi les espaces récréatifs et sportifs complémentaires (voir diapositives 16 et 17 du diaporama présenté lors de la réunion d'information). Les contributions et propositions issues de ce moment d'échanges ont été intégrées à la conception du projet qui a évolué de la manière suivante :

- L'aménagement d'une table d'orientation, pour valoriser le panorama de la Colline ;
- La réalisation d'une piste rapide à proximité de la pumtrack ;
- La mise en place d'une signalétique distincte pour les VTTistes, pour les cheminements piétons et pour les espaces partagés afin de sécuriser les usages ;
- L'installation d'un mobilier ludique pour enfants ;
- La création de 15 places de stationnement public, rue Alain Colas, à proximité de la future pumtrack et d'un des accès revalorisés de la Colline.

Vivien CORRE présente quelques images de référence pour illustrer à la fois les éléments de mobiliers, les agrès sportifs imaginés et la partie sportive liée à l'usage VTT.

## Temps d'échange

**Question 1 : Les utilisateurs de la Colline pourront-ils continuer à y accéder gratuitement après les Jeux comme c'est le cas actuellement ? Plusieurs clubs sportifs (vélos ou course à pied) l'utilisent régulièrement et contribuent ainsi à son entretien.**

Vivien CORRE confirme que le projet développé avec Saint-Quentin-en-Yvelines prévoit un accès libre à l'ensemble des espaces, comme c'est le cas aujourd'hui.

**Question 2 : Dans la mesure où les travaux interdiront l'accès à la Colline à partir du mois de septembre 2022, pourquoi ne pas rouvrir gratuitement la base de loisirs aux habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines, en compensation ?**

Thierry MICHEL explique que l'île de loisirs est ouverte à tous et que sa gestion relève à la fois de Saint-Quentin-en-Yvelines, du Département et de la Région. De fait, envisager une gratuité suppose une discussion préalable avec ces partenaires, au regard notamment des coûts de fonctionnement. D'autre part, seul le stationnement de véhicules à moteurs sur l'île de loisirs est payant, l'accès à tous les publics est gratuit. La question sera transmise aux partenaires pour échange.

Vivien CORRE précise que la partie sud de la Colline restera accessible durant les travaux (voir carte sur la diapositive 52 du diaporama présenté en séance).

**Question 3 : Quel sera l'impact du projet sur les jardins familiaux de Trappes ? Est-ce que ces derniers verront leur surface réduite ? Au regard de la carte présentée sur la plaquette d'information [plaquette diffusée dans le cadre de la PPVE], il semble en effet qu'ils soient amputés d'une petite partie de leur périmètre. Cette demande a déjà été formulée sur le registre numérique.**

Il est réaffirmé que les jardins familiaux de Trappes ne sont pas concernés par le projet. Coline GREGOIRE précise que cette question a bien été identifiée dans les contributions reçues sur le registre d'expression et sera traitée durant la partie de la réunion portant sur la synthèse des contributions émises dans le cadre de la PPVE.

## 2. Cadre de la PPVE et rappel du dispositif d'information et de participation

---

**Kristen LECORGNE (Responsable de la concertation, SOLIDEO)** rappelle que la PPVE a commencé le 18 avril et se poursuivra jusqu'au 20 mai 2022, date jusqu'à laquelle il est possible de contribuer.

Les trois dossiers concernés par la PPVE sont :

- La mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de Projet ;
- La demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées ;
- La demande d'autorisation de défrichement.

Ces derniers ont été présentés lors de la réunion publique du 17 mars et sont consultables sur le site de la PPVE, **[collineelancourt.participationdupublic.net](http://collineelancourt.participationdupublic.net)**. Cette procédure de dialogue concerne également l'évaluation environnementale, commune aux trois dossiers, aussi soumise à l'avis du public.

Le dispositif d'information et de participation sur cette PPVE s'organise de la manière suivante :

- Pour s'informer, la tenue d'une réunion d'information le 17 mars dernier, la mise en ligne du site **[collineelancourt.participationdupublic.net](http://collineelancourt.participationdupublic.net)** jusqu'au 20 mai, la diffusion d'une plaquette et d'une affiche sur le territoire ;
- Pour s'exprimer, le registre numérique disponible sur le site **[collineelancourt.participationdupublic.net](http://collineelancourt.participationdupublic.net)** jusqu'au 20 mai et la présente réunion.

A l'issue de la clôture de la PPVE le 20 mai, les prochaines étapes seront les suivantes :

- Le 20 juin, remise de la synthèse de la PPVE par M. Demolins, garant nommé par la CNDP, à la préfecture des Yvelines, autorité organisatrice ;
- Fin juin, obtention de l'autorisation de défrichement et de dérogation aux espèces protégées ;
- Courant juillet et octobre, mise en compatibilité du PLUi, par déclaration de Projet au Conseil d'Administration de la SOLIDEO, d'une part, et au Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'autre part.

## 3. Bilan quantitatif provisoire de la PPVE

---

Concernant le dispositif de dialogue, Kristen LECORGNE précise que, depuis le 18 avril, 1 500 connexions ont été enregistrées sur le site de la PPVE et 39 contributions ont été déposées sur le registre numérique.

Concernant le dispositif d'annonce de la procédure, la plaquette d'information, imprimée à 15 000 exemplaires, a été diffusée sur le territoire et mise en ligne sur le site internet. En outre, des affiches ont été mises en place à Élancourt et à proximité de la Colline.

## 4. Bilan qualitatif provisoire - Synthèse des contributions

**Kristen LECORGNE** (*Responsable de la concertation, SOLIDEO*) présentation la classification thématique des contributions reçues :

- L'organisation des Jeux et l'aménagement en phase Héritage de la Colline ;
- La mise en compatibilité du PLUi ;
- Les enjeux environnementaux ;
- Les aménagements en phase Jeux,
- Les aménagements en phase Héritage ;
- Les travaux ;
- Le dialogue dans le cadre du projet ;
- L'insertion de la Colline dans son territoire.

### L'organisation des Jeux et l'aménagement Héritage de la Colline

Des contributions s'interrogent sur l'organisation des Jeux et l'aménagement de la Colline qui en découle : pour certains, les aménagements sont trop ambitieux au regard des deux jours de compétition ; d'autres remettent en cause l'accueil des Jeux Olympiques à l'été 2024.

Anne MURAC rappelle qu'il s'agit d'un évènement unique, que Paris 2024 et ses partenaires sont fiers d'accueillir, évènement qui ne se représentera pas de si tôt en France. Le projet se veut raisonnable, respectueux de l'environnement et spectaculaire. Elle rappelle la convention-cadre signée entre le Comité international olympique (CIO) et la Ville de Paris pour accueillir ces Jeux en Île-de-France et sur tout le territoire national.

Vivien CORRE ajoute que le projet d'aménagement est un projet partagé. Les besoins de Paris 2024 et de Saint-Quentin-en-Yvelines mais aussi les composantes du site (présence de biodiversité, de boisement) ont guidé la forme que prennent aujourd'hui les aménagements de la Colline d'Élancourt.

### La mise en comptabilité du PLUi

Certaines contributions questionnent la nécessité de mettre en comptabilité ce document d'urbanisme et s'inquiètent de la constructibilité possible du sommet de la Colline. Ces sujets ont déjà été évoqués lors de la concertation de 2021.

Vivien CORRE précise que la présente mise en compatibilité du PLUi concerne exclusivement les modifications nécessaires au projet d'aménagement. En effet, la classification en « zone N stricte » n'autorise pas la mise en place de mobiliers et d'agrès sportifs ni la reprise de cheminements. Il est rappelé que le projet ne prévoit aucune construction sur l'ensemble du périmètre de la Colline.

### Les enjeux environnementaux

Concernant la préservation de la biodiversité, des contributions demandent des précisions sur les études réalisées, plus particulièrement sur le recensement des espèces protégées et les mesures mises en place pour préserver ces espèces.

Vivien CORRE précise que des études ont été réalisées dès 2019 ; il s'agissait alors d'inventaires faune-flore-habitat. Ces derniers ont permis de prendre en compte ces problématiques dès le début du projet puis de traduire de manière concrète la séquence « Éviter, Réduire et Compenser ». Dans le cadre du projet, les zones sensibles ont été évitées au maximum, à l'exemple des zones humides ; et lorsqu'il y a un impact, l'objectif est de le réduire au maximum ou de le compenser.

De la même manière durant la phase de travaux, ces sujets sont pris en compte et différentes dispositions seront mises en place pour assurer la continuité des mesures de protection de la biodiversité (surélévation de clôtures, absence d'éclairage de chantier). Celles-ci seront notamment abordées dans le cadre du comité de suivi avec les riverains mis en place pendant les travaux.

### **Empreinte carbone du projet**

Des contributions posent la question de l'empreinte carbone du projet tant en phase Jeux qu'en phase Héritage.

Anne MURAC fait savoir que les Jeux de Paris 2024 se sont engagés à diviser par deux l'empreinte carbone classique constatée lors des Jeux précédents. Il s'agit d'un challenge quotidien. Les aménagements présentés en amont montrent ce souci de limiter les impacts sur le site et témoignent d'une approche raisonnable et raisonnée.

Vivien CORRE ajoute qu'une fois le projet stabilisé, à l'issue des différentes phases d'échanges, un bilan carbone sera établi sur la base des études de conception, puis un second sera réalisé à l'issue du chantier afin de disposer du bilan définitif du projet.

#### Les aménagements en phase Jeux

Une contribution souhaite savoir quelles seront les modalités d'accès à la Colline pendant les Jeux pour les riverains et habitants du territoire.

Anne MURAC explique que le site sera fermé et sécurisé durant les Jeux ; il s'agit d'une obligation pour ce type d'événement sportif. Ainsi les spectateurs devront présenter un billet pour assister aux compétitions de VTT. Par ailleurs, un système de laissez-passer permettra aux riverains de circuler librement et d'accéder à leurs domiciles.

#### Les aménagements en phase Héritage

### **Les aménagements divers**

Des contributions font état de plusieurs demandes pour la phase Héritage :

- L'installation d'un relais émetteur TV au sommet de la Colline ;
- La mise en place de bacs de collecte de déchets ;
- L'interdiction de la tenue de barbecues ou de feux ;
- La création d'espaces canins.

Vivien CORRE indique qu'il n'est pas prévu d'installer un émetteur TV au sommet de la Colline. Concernant l'organisation de barbecues et de feux et la création d'espaces canins, Saint-Quentin-en-Yvelines mettra en place un règlement dès l'ouverture du site en phase Héritage pour cadrer ces pratiques. Enfin, des poubelles sont prévues à proximité des accès du site.

### **Pratique sportive et marche sur le site**

Une personne demande si les aménagements envisagés permettront, à terme, la pratique de la marche nordique. Des personnes souhaitent la confirmation de l'installation d'une signalétique visant à distinguer les usages piétons des usages cyclistes et afin de les sécuriser.

Vivien CORRE souligne la volonté de SOLIDEO de valoriser les différents usages et de flécher certains itinéraires pour certaines pratiques, à l'exemple du VTT. La réalisation d'un parcours dédié à la pratique de la marche nordique peut être intégré aux réflexions en cours. Par ailleurs, il confirme la mise en place d'une signalétique spécifique pour sécuriser l'ensemble des usages.

### **Jardins familiaux de l'AJFTE**

Une contribution s'interroge sur le devenir des jardins familiaux et leur aménagement futur.

Vivien CORRE affirme que le projet n'aura aucun impact sur les jardins. La surface identifiée dans le PLUi ne correspond pas à la surface existante des jardins. Il n'est pas prévu de travaux sur l'emprise des jardins familiaux.

Kristen LECORGNE précise que cette réponse a été mise en ligne sur le registre numérique [collineelancourt.participationdupublic.net](https://collineelancourt.participationdupublic.net) et que la SOLIDEO se rapproche de l'association pour échanger.

### **Création d'un point de restauration ou de vente sur la Colline**

Certains contributeurs proposent la création d'un point de vente ou de restauration sur la Colline, tandis que d'autres s'y opposent.

Joachim SOLDA (*Urbaniste opérationnel à Saint-Quentin-en-Yvelines*) explique que le projet porté par la SOLIDEO ne comporte aucune construction de bâtiment et donc aucun point de restauration. En revanche, au-delà de la tenue des Jeux Olympiques, Saint-Quentin-en-Yvelines porte une réflexion complémentaire sur la réalisation d'un bâtiment d'accueil, le long de l'avenue Marcel Dassault, lié aux activités présentes sur la Colline et au sein duquel un point de restauration pourrait être implanté. Des études de programmation sont en cours pour définir les activités les plus adaptées pour ce bâtiment ; leurs conclusions seront précisées dans le courant de l'année 2023.

### **Stationnement à proximité du site**

Des contributions s'interrogent sur les capacités de stationnement et leur adaptation à l'usage de la Colline en phase Héritage.

Joachim SOLDA indique qu'en complément des quinze places créées rue Alain Colas, un stationnement d'environ 50 places pourrait être prévu dans le cadre de la construction du bâtiment d'accueil. Ce volume de stationnement sera adapté en fonction desdites études de programmation en cours pour ce bâtiment. Pour ce qui est du stationnement lié à de plus grands événements, il est envisagé de le reporter vers des zones de stationnement extérieures au site.

### **Phase travaux**

Des contributeurs s'interrogent à la fois sur la méthodologie des travaux de dépollution et sur la temporalité de ces études.

D'autres contributeurs alertent sur les précautions à prendre lors de la phase chantier, notamment pour la santé des compagnons, et questionnent les modalités de traitement des déchets présents sur la Colline.

Vivien CORRE explique que les études ont été réalisées dès le début du projet et sont précisées tout au long de la conception du projet. Ces études continueront en phase chantier.

Par ailleurs, il confirme qu'un nettoyage des zones de dépôts sauvages est prévu aux endroits où les aménagements seront réalisés.

Durant les travaux, des méthodes de suivi et d'analyse seront mises en place avec les entreprises travaux pour assurer le suivi du traitement des déchets. Concernant la sécurité des compagnons, elle répondra à un process précis défini pour le traitement des terres à évacuer, notamment avec la mise en place d'équipements de protection.



### ***Les mesures pour Eviter, Réduire et Compenser les effets des travaux sur la biodiversité***

Des contributions interrogent sur les mesures mises en place pour limiter les effets des travaux sur l'environnement naturel de la Colline et la biodiversité.

Vivien CORRE rappelle que les mesures mises en œuvre pendant les travaux sont décrites dans les dossiers disponibles sur le site [collineelancourt.participationdupublic.net](http://collineelancourt.participationdupublic.net). Par exemple, les travaux de défrichage, qui seront les premiers travaux engagés, seront réalisés en dehors des périodes de reproduction, d'hibernation et de nidification des espèces présentes sur le site. L'idée est d'éviter les interventions dans des périodes sensibles pour la biodiversité. En outre, un balisage sera mis en place sur les zones écologiques sensibles, comme les zones humides ou des espaces de type prairies, afin de les sanctuariser et d'interdire l'accès aux engins de chantier. Autre exemple, les clôtures de chantier seront surélevées pour laisser passer la petite faune. Ces mesures seront également présentées dans le cadre du comité de suivi avec les riverains mis en place durant la phase travaux.

#### Information et dialogue

Plusieurs contributeurs demandent à être informés durant la phase travaux, notamment dans le cadre d'un comité de suivi, mais aussi à pouvoir visiter le chantier.

Kristen LECORGNE confirme qu'un comité de suivi du chantier sera installé pour la phase travaux ; il sera ouvert à toute personne intéressée. Elle rappelle que le comité de suivi devra de respecter les règles de sécurité du chantier. Le premier comité de suivi se tiendra au mois de septembre 2022 ; il est possible de laisser son adresse mail ce soir pour être informé de la tenue de celui-ci (date et lieu).

#### Insertion de la Colline dans son territoire

### ***Articulation entre le projet d'aménagement de la Colline et celui de la Mare aux Saules***

Une contribution s'interroge sur les effets cumulés entre le projet de la Colline et le projet de la Mare aux Saules, à Plaisir.

Vivien CORRE souligne que les itinéraires de circulation travaux sont différents. De fait, il confirme l'absence d'effets cumulés significatifs identifiés.

### ***Aménagement des sentes existantes***

Des contributions mettent l'accent sur l'aménagement des sentes existantes, qui constituent des accès privilégiés à la Colline.

Vivien CORRE indique qu'une partie des sentes identifiées se situent en dehors du périmètre d'intervention de la SOLIDEO. En revanche, sur son périmètre, à l'intérieur de la Colline, la SOLIDEO s'est appliquée à intégrer au maillage existant l'ensemble des pistes VTT ou des espaces dédiés à la promenade et à la course à pied.

### ***Réseau de pistes cyclables du territoire***

Une contribution interroge sur la connexion de la Colline avec la base de loisirs et les autres communes de Saint-Quentin-en-Yvelines via des pistes cyclables.

Joachim SOLDA rappelle que le schéma directeur cyclable approuvé en 2021 décline à l'échelle du territoire de SQY la démarche portée par la Région au titre du RER Vélo. Dans le cadre de celui-ci,

la liaison cyclable structurante RER V – B3 reliera la gare de Plaisir – Grignon à Magny-lès-Hameaux et au Golf National en passant notamment par la colline et l'île de loisirs (RD 912).

### **Aménagement des RD 58 et RD 912**

Des contributeurs demandent le réaménagement de la RD 58 ainsi que le réaménagement cyclable de la RD 912, à proximité de la Colline.

Hugues LACOURIEUX (*Directeur adjoint de la maîtrise d'ouvrage – Conseil départemental des Yvelines*) indique que, selon les sections de la RD 58, les compétences pour l'aménagement de la voirie sont partagées entre le département et la commune. L'aménagement de pistes cyclables le long de la RD 58 nécessiterait de nombreuses emprises très difficiles à réaliser sur les espaces verts à proximité, au regard des accotements peu larges, et aurait donc un impact non négligeable sur la Colline. C'est pourquoi le Département travaille avec les collectivités locales concernées – la Ville d'Élancourt et Saint-Quentin-en-Yvelines – sur un itinéraire alternatif pour les piétons et les cyclistes, empruntant la voirie communale.

Étienne DESPLANQUES ajoute que les services de police sont conscients des sujets relatifs à la RD 58 : elle est sinueuse et inquiète les riverains. Il indique les études révèlent une faible accidentologie sur celle-ci concernant les accidents corporels et rappelle que les contrôles de police réalisés démontrent le non-respect des règles de circulation. Une réflexion est à engager sur la signalisation qui est perfectible et parfois incohérente (tonnage différent dans les deux sens de signalisation, signalisation sur les panneaux contraire à celle du sol). Il précise que le préfet a demandé au directeur départemental de sécurité publique d'exercer des contrôles supplémentaires d'ici l'été pour objectiver les infractions.

Thierry MICHEL indique que la police municipale intervient 3 à 4 fois par mois pour faire des contrôles du passage des poids lourds mais aussi des contrôles aléatoires. Le fait que certaines applications de navigation fassent passer par cette route est également un problème qu'il faut résoudre. Les sujets de signalisation sont bien identifiés par la commune, qui travaille main dans la main avec la préfecture sur ce sujet.

Joachim SOLDA précise, concernant la RD 912, que la piste cyclable passera du côté de la Colline d'Élancourt, sur la section sud. Les études en cours portent sur l'aménagement d'une voie verte bidirectionnelle de plus de quatre mètres de large, pour un démarrage des travaux au printemps 2023 et une livraison en amont des Jeux Olympiques de 2024.

### **Temps d'échange**

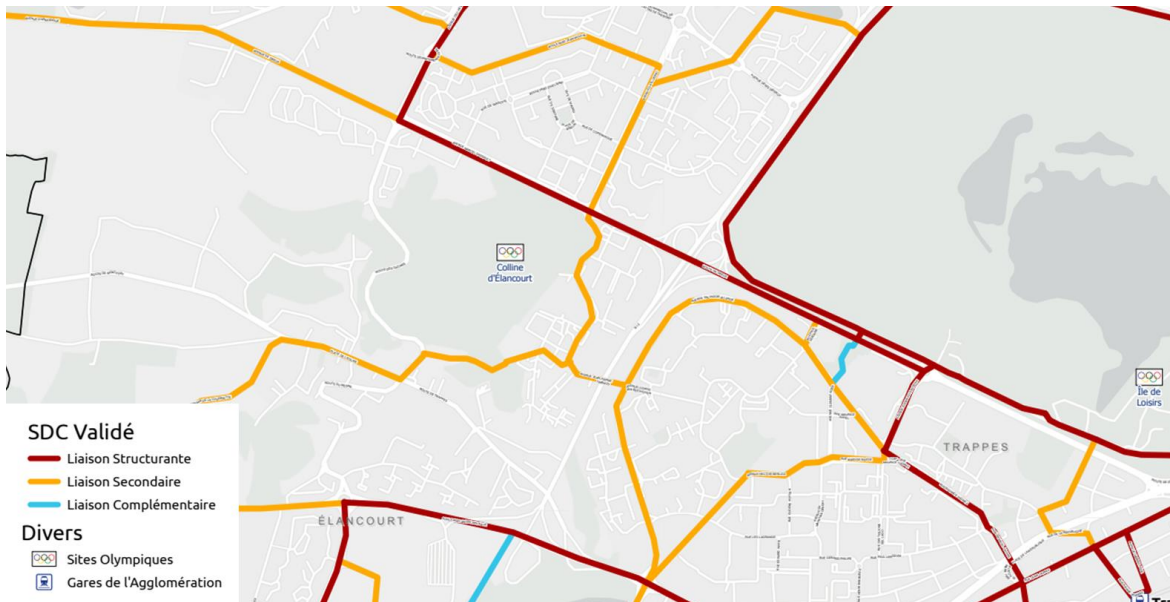
**Remarque 4 : La situation est très difficile pour les riverains de la RD 58. Il ne faut pas faire de contrôle de temps en temps mais plus régulièrement ; par ailleurs des caméras sont installées au niveau des carrefours qui permettent *a minima* d'identifier les infractions au tonnage. Des 37 tonnes empruntent parfois cet axe. Un document a été transmis aux autorités compétentes pour faire état de la situation. Les piétons ne sont pas non plus en sécurité : il est notamment difficile de traverser la voirie. Les nombreuses infractions constatées amènent à envisager dans un premier un renforcement des contrôles, une vitesse limitée à 30 km/h, l'installation de passages surélevés sur les passages protégés, l'installation de passages protégés voire la mise en place de ralentisseurs. A noter qu'aujourd'hui, l'on constate également la circulation de motards qui prennent cet axe pour la suite de la route de Dampierre et ne respectent pas la vitesse. En phase Héritage, des familles souhaiteront accéder à la Colline, il faut penser à ces dernières et proposer un itinéraire adapté.**

**Question 5 : Il n'y a pas de pistes cyclables et de cheminements piétons sur l'avenue Jean-Pierre Timbaud. Dans la perspective d'une circulation accrue des bus et des vélos durant la période des Jeux, quels aménagements piétons et cyclables sont prévus ?**

**Question 6 : La traversée de la voirie au croisement entre la sente des Gâtines (lorsqu'on l'emprunte depuis le bassin de la Muette pour rejoindre Élancourt) et la RD 58 est particulièrement dangereuse. Avec la réalisation du projet d'aménagement de la Colline et de celui de la Mare-aux-Saules à Plaisir, cela ne va pas aller en s'améliorant ; qu'est-il prévu pour sécuriser cet itinéraire ? Il est également difficile d'emprunter l'avenue Jean-Pierre Timbaud en vélo. Les itinéraires cyclables permettant de relier Élancourt aux autres communes ne sont pas suffisants.**

**Question 7 : Si il est possible d'aller de Plaisir à la Colline en vélo, ce n'est pas possible depuis Élancourt. Comment expliquer que la piste cyclable sur la RD 58, entre la place Simone Signoret et le Parc des Sports Guy Boniface, réalisée il y a 6-7 ans, n'ait jamais été prolongée ? Il n'y a pas suffisamment de pistes cyclables permettant de rejoindre la Colline depuis Élancourt.**

Concernant les liaisons cyclables, Joachim SOLDA indique que le schéma directeur cyclable de Saint-Quentin-en-Yvelines détaille les trois niveaux de liaison existants. Le premier niveau concerne les liaisons structurantes dont celle qui passe au pied de la Colline en longeant l'Île de loisirs, via la D912 qui sera réalisée pour 2024. L'avenue Jean-Pierre Timbaud s'inscrit dans la planification des aménagements en tant que liaison secondaire ; au regard des différents investissements à réaliser, cette ligne, la n°16, ne sera pas réalisée à l'horizon 2024 mais à plus long terme. D'autres liaisons complémentaires seront développées ultérieurement. L'agglomération se mobilise et investit pour développer les liaisons cyclables car le territoire, très routier, est aujourd'hui trop peu doté.



Concernant la sente des Gâtines « sans débouché » sur la RD 58, Hugues LACOURIEUX précise qu'il s'agit d'une traversée hors agglomération qui relève de la compétence du Département. Cela rentre dans le cadre de la réflexion évoquée par la Préfecture sur la signalisation pour définir des solutions à même de répondre aux points de sensibilité particulière. Il indique qu'il est parfois difficile d'aménager des passages piétons, notamment hors agglomération.

**Question 8 : Lors des Jeux Olympiques, les travaux d'enfouissement de la RN 10 pourraient-ils impacter l'accès via la RD 912 ?**

Joachim SOLDA prend note de cette question. A priori, il ne lui semble pas que ces travaux impactent la desserte du site via la RD 912.

Étienne DESPLANQUES précise que les travaux seront réalisés, durant les Jeux Olympiques, de manière à limiter au maximum leur impact sur la desserte. L'impact sera minime ; si celui-ci avait été conséquent, les travaux auraient été décalés.

**Remarque 9 : Il y a quelques années, le projet de construction du vélodrome avait amené un élu à présenter le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines comme un territoire cyclable. Or les travaux d'aménagement de cet ouvrage n'avaient pas permis la circulation à vélo le long de la RN 10. Il existe aujourd'hui une piste cyclable qui va jusqu'à la RN 10 à Trappes : tous les matins des personnes attendent le bus sur la piste cyclable. Cela démontre la nécessité de veiller à ce que les aménagements imaginés soient praticables ; il faut se mettre à la place des usagers cyclistes pour s'assurer qu'ils soient fonctionnels.**

**Remarque 10 : La zone NeEL01 du PLUi se composait initialement d'une surface de plancher de 8 000 m<sup>2</sup> pour une hauteur de 13 mètres. Dans le cadre du projet, la zone NeEL02, sur le sommet de la Colline, a été légèrement déplacée, avec une surface projetée de 200 m<sup>2</sup> sur 13 mètres de haut, soit approximativement quatre étages. La surface projetée n'étant pas une surface de plancher, cela laisse la possibilité de faire des étages en dessous. Cela veut dire qu'il est toujours possible de construire, en phase Héritage, au sommet de la Colline. N'aurait-il pas été plus opportun de garder la zone NeEL01 et la zone NeEL02 et de créer une zone NeEL06 qui serait NeEL01 projetée moins les deux autres zones ? Ainsi la hauteur de la zone NeEL01 serait non plus à 13 mètres, mais à 4 mètres. Il n'y a pas besoin de 13 m pour faire des agrès. Cet exemple suscite une inquiétude quant au zonage sur le long terme. Il n'est par ailleurs pas fait mention du règlement des zones concernées dans la plaquette d'information. Il y a une volonté de certains élus de construire au sommet de la Colline.**

Vivien CORRE indique que le règlement du PLUi, valable donc pour les zones NeEL01 et NeEL02, n'est pas modifié ; cela est indiqué dans la déclaration de Projet. Les aménagements Héritage nécessitent non pas la modification du règlement, mais celle du zonage.

Laurent DEMOLINS demande à ce qu'une réponse soit apportée concernant la potentielle réalisation d'un bâtiment de 4 mètres sur le sommet de la Colline. Soit la commune de Saint-Quentin-en-Yvelines s'engage à ce que cette zone ne comporte pas de bâtiment de plus de quatre mètres dans la phase Héritage, soit elle ne peut pas répondre à cette question.

Thierry MICHEL affirme qu'aucun aménagement de bâtiment n'est prévu aujourd'hui en haut de la Colline.

**Question 11 : Le pylône accueillant les antennes relais de téléphone sera-t-il enlevé dans le cadre de la tenue des Jeux Olympiques et du projet ?**

Vivien CORRE répond que ce pylône sera conservé en l'état puisqu'il est en dehors de la maîtrise d'ouvrage et des travaux de la SOLIDEO.

**Question 12 : Des bâtiments seront implantés à proximité de la Mare-aux-Saules. Des sondages en sous-sol ont-ils été réalisés, sachant que le sous-sol de la Colline renferme les déchets déposés par les Hôpitaux de Paris, il y a 30 ans ? La prolifération des chenilles**

**processionnaires a-t-elle été éradiquée ? Pourrait-elle toucher la Colline en période de Jeux Olympiques ? Il serait souhaitable que les pistes de ski soient indiquées par une pancarte mentionnant « pistes de SQY ».**

**Question 12 : Comment faire pour que les services de Saint-Quentin-en-Yvelines interviennent lorsque des chenilles processionnaires sont identifiées dans la coulée verte ?**

Vivien CORRE rappelle que les structures mises en place le temps des Jeux sont temporaires (bungalows et tentes) et qu'aucune structure ne sera conservée au lendemain des Jeux ; les espaces les accueillant sont restitués en prairies. Des sondages ont été réalisés, notamment des sondages géotechniques sur la portance des sols, liés à l'imperméabilité ou à la dépollution. Ils sont consultables dans les dossiers disponibles sur le site de la PPVE.

S'agissant des chenilles processionnaires, les inventaires réalisés en 2019-2020, en hiver et en période estivale, n'ont identifié aucun cas sur la Colline.

**Question 13 : Le domaine défini pour les Jeux Olympiques et l'aménagement de la Colline n'englobe pas la totalité de la Colline ; il ne prend pas en compte les dépôts sauvages sur les zones limitrophes du périmètre (par exemple dans les bosquets, sur le chemin de la Julienne) ; ces derniers sont dangereux. La SOLIDEO envisage-t-elle d'engager une politique globale de nettoyage de la Colline ?**

Vivien CORRE indique que la SOLIDEO traitera les déchets à l'intérieur de son périmètre de compétences soit celui des Jeux et des aménagements de l'Héritage.

Thierry MICHEL précise que la commune et Saint-Quentin-en-Yvelines font en sorte de traiter les signalements qui leur parviennent ; il rappelle qu'il est possible de signaler les dépôts sauvages sur internet et invite le public à le faire concernant les sites identifiés à Saint-Quentin-en-Yvelines ou à Élancourt afin que des équipes soient envoyées pour contrôler et nettoyer.

Laurent DEMOLINS reformule la question posée : en dehors du périmètre de la SOLIDEO, pour les Jeux et en phase Héritage, y aura-t-il un nettoyage global de la Colline ?

Thierry MICHEL demandera aux équipes de procéder de nouveau à des contrôles. Si des endroits ont échappé aux contrôles réguliers effectués par les services de Saint-Quentin-en-Yvelines, il faut les signaler pour contrôle et nettoyage. L'agglomération souhaite que les familles et le grand public s'approprient le site et donc que celui-ci soit propre.

## Les prochaines échéances du projet

**Vivien CORRE (Responsable de projet, SOLIDEO)** précise les prochaines étapes du projet :

- Été 2022 : obtention des différentes autorisations permettant la réalisation des travaux d'aménagement du site ;
- De septembre 2022 à l'été 2023 : démarrage des travaux par des opérations de défrichage, la prise en compte de la faune présente sur le site impose cette période précise d'intervention ;
- Été 2023 : « test event » de Paris 2024 pour tester la piste, s'assurer qu'elle n'est pas dangereuse et vérifier sa conformité aux standards de l'UCI ;
- Automne 2023 à mars 2024 : réalisation des ajustements identifiés par Paris 2024 et par l'UCI (Union Cycliste Internationale) ainsi que des derniers travaux liés à la tenue des Jeux,

qui seront essentiellement des travaux de plantation devant être réalisés en période hivernale ;

- Avril à l'été 2024 : remise du site Paris 2024 pour la tenue des Jeux ; les équipements temporaires seront mis en place ;
- Septembre 2024 : démontage des structures temporaires ;
- 1<sup>er</sup> octobre 2024 à fin mars 2025 : finalisation des travaux spécifiques à Héritage relatifs à aux aménagements sportifs, de loisirs et de détente mais aussi aux plantations ;
- 1<sup>er</sup> avril 2025 : ouverture de la Colline aménagée à l'ensemble des usagers.

L'accès principal au chantier se fera côté Trappes, depuis l'avenue Jean-Pierre Timbaud. À partir de 2023, un accès secondaire sera mis en place, notamment pour éviter les zones sensibles.

Les périodes et les typologies de travaux seront précisées au fur et à mesure, lors des comités de suivi. Une communication régulière interviendra sur chacune des étapes des travaux.

L'emprise du chantier occupera la majeure partie de la Colline et sera inaccessible mais la partie sud restera accessible durant les travaux. Les installations de chantiers seront localisées à proximité de l'accès principal du chantier, côté Trappes.

En conclusion, Vivien CORRE précise que le premier comité de suivi se tiendra au mois de septembre. Le public est invité à transmettre ses remarques, notamment liées au démarrage des travaux.

**Coline GREGOIRE (animatrice)** ajoute que le comité de suivi sera ouvert à toute personne désireuse d'y participer.

## Temps d'échange

**Question 14 : Durant la phase travaux, comment les Élancourtois et Maurepasiens venant travailler à vélo à la Clef de Saint-Pierre traverseront-ils l'avenue Jean-Pierre Timbaud, qui est l'entrée principale du chantier ? Ces périodes sont compliquées et dangereuses pour les cyclistes. Un itinéraire de contournement avait été proposé par la RD 12.**

Vivien CORRE précise que la SOLIDEO réalisera les travaux non pas sur l'avenue Jean-Pierre Timbaud, mais à l'intérieur de son emprise. Une signalétique sera néanmoins mise en place sur cette entrée pour alerter sur la présence de camions ; il n'y aura pas d'impacts sur la piste cyclable existante.

**Remarque 15 : L'avenue Jean-Pierre Timbaud va devenir accidentogène. D'une part, le chantier induira un passage incessant de camions. D'autre part, au passage des camions s'ajoutent les priorités à droite sur les deux routes menant à la zone artisanale, et la circulation de trotinettes ou vélos empruntant également l'avenue Jean-Pierre Timbaud. Il est proposé de matérialiser un stop au sol pour éviter les collisions et les accidents.**

Laurent DEMOLINS souhaite savoir quelle sera la personne ou l'institution chargée de l'étude sur la RD 58. En d'autres termes, à qui doit s'adresser le public s'il souhaite poser une question sur ce sujet ?

Hugues LACOURIEUX indique que cette étude sera réalisée de manière conjointe par Saint-Quentin-en-Yvelines et le Département. Il est possible d'adresser des questions à ce sujet sur la boîte générique du service de la direction des mobilités du Département des Yvelines ([dmo@yvelines.fr](mailto:dmo@yvelines.fr)).

Laurent DEMOLINS pose la question de savoir si, à terme, les barbecues seront autorisés ou interdits.

Thierry MICHEL précise qu'une étude détaillée du règlement permettra, d'ici quelque temps, d'apporter une réponse sur ce sujet, notamment au regard des sujets de sécurité que cela recouvre.

## 5. Conclusion de la réunion

---

**Laurent DEMOLINS (Garant de la CNDP)** salue la richesse des questions posées par les participants.

**Isabelle VALLENTIN (Directrice générale adjointe, SOLIDEO)** remercie les participants. Ces échanges permettent de continuer à enrichir le dialogue initié il y a près d'un an. La SOLIDEO sera présente durant les travaux pour répondre aux questions et enrichir ses actions au travers du comité de suivi.

Rappelant des contributions dans le cadre de la PPVE sur la sécurité du chantier, elle précise qu'il s'agit d'un élément extrêmement important pour la SOLIDEO. Au regard de la charte de sécurité établie en Conseil d'Administration, le chantier d'aménagement de la Colline d'Élancourt, comme tous les chantiers olympiques, fera bien évidemment l'objet d'une attention particulière. Les signalisations essentielles d'entrées et sorties de chantiers seront mises en place. Le comité de suivi permettra d'évoquer ces sujets, en lien avec les entreprises travaux.